



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Convocation des assistants maternels

Question écrite n° 25545

Texte de la question

M. Thomas Rudigoz interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement des assistants maternels lors des convocations par les services départementaux de la Protection maternelle et infantile. Les assistants maternels sont parfois convoqués dans le cadre du suivi de leur agrément par la Protection maternelle et infantile au sein de leurs services. Les convocations ne font souvent pas référence à l'objet justifiant du rendez-vous. Les assistants maternels se retrouvent pris au dépourvu quand ils découvrent le motif réel de leur convocation, avec parfois des difficultés à apporter des éléments de réponses. Cette situation insécurise les assistants maternels. Ils souhaiteraient avoir la possibilité de bénéficier d'un accompagnement lors de ces entretiens, mais cela leur est souvent refusé. Ainsi, il l'interroge sur la possibilité d'informer les assistants maternels en amont sur le motif de leur convocation, et sur la possibilité de se faire accompagner par une personne de leur choix.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Rudigoz](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25545

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11313

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)